



## PRÉVENIR ET TRAITER LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

**Employeuses, employeurs,  
vous êtes concerné-e-s:**

- Vous devez faire face à une situation de harcèlement et vous ne savez que faire?
- Vous voulez organiser une formation des cadres à ce sujet?
- Vous souhaitez mettre sur pied une procédure de plainte?
- Vous souhaitez promouvoir un climat de travail respectueux et motivant pour votre personnel?

# RISQUES POUR LA SANTÉ DE VOTRE PERSONNEL!

Selon le SECO, les **risques psychosociaux** sont des risques concernant les atteintes à la santé qui sont induits par l'environnement professionnel, tels que le stress, le burn-out, la discrimination, ainsi que le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel.

Lorsqu'on parle de **harcèlement psychologique**, il s'agit de tout enchaînement de propos ou d'agissements hostiles, répétés fréquemment pendant une période assez longue, par lesquels un ou plusieurs individus cherchent à isoler, à marginaliser, voire même à exclure une personne de son lieu de travail.

On entend par **harcèlement sexuel** tout comportement importun de caractère sexuel ou tout autre comportement fondé sur l'appartenance sexuelle qui porte atteinte à la dignité du collaborateur ou de la collaboratrice dans le cadre du travail.

## **Ces deux derniers phénomènes sont à l'origine**

- D'atteintes à la santé mentale et physique (insomnies, dépression, douleurs d'origine psychosomatique, ...).
- De la détérioration du climat de travail (absentéisme, turn-over, tensions parmi le personnel, ...).



# UNE GESTION ADÉQUATE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## **Vos avantages**

- Valorisation de l'image de votre entreprise.
- Optimisation de l'efficacité.
- Gain de motivation du personnel.

## **Nos prestations**

### ● **Prévention**

Séance d'information et de sensibilisation auprès du personnel et distribution de matériels adéquats (brochures, films, affiches, ...).

### ● **Formation**

Formations adaptées à vos besoins et au public concerné (cadres, personnel, ...).

### ● **Conseil**

Élaboration de règlements et de procédures pour prévenir et traiter le harcèlement.

Mise à disposition de personnes de confiance expérimentées qui écoutent les personnes concernées et conseillent la hiérarchie.

Mise en place et suivi de groupes de confiance à l'interne.

### ● **Audits**

Cerner l'ampleur d'un problème, le comprendre et l'évaluer.

### ● **Enquêtes**

Etablir les faits à travers une procédure d'enquête.



## **AGISSEZ SANS TARDER!**

Le deuxième Observatoire est constitué d'une équipe de psychologues et de conseillères spécialisées dans le domaine du harcèlement au travail. Il bénéficie d'une vingtaine d'années d'expérience auprès d'un grand nombre d'entreprises romandes.

### **➤ Contact**

Le deuxième Observatoire  
2 bis rue de la Tannerie  
Case postale 1608  
1227 Carouge

**Tél** 022 301 37 95

**Courriel** [info@2e-observatoire.com](mailto:info@2e-observatoire.com)

**Site internet** [www.2e-observatoire.com](http://www.2e-observatoire.com)